

CONSEIL MUNICIPAL DE MARGON

PROCES VERBAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2018

Convocation en date du 04/04/2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre du mois d'avril, le Conseil Municipal de MARGON dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 20 heures, sous la présidence de Philippe RUHLMANN - Maire.

Maire	Monsieur	Philippe	RUHLMANN	présent		
Adjoint	Monsieur	Dominique	FRANCHET	présent		
Adjointe	Madame	Bénédicte	ROUAULT		excusée	
Adjoint	Monsieur	Claude	LEPROVOST	présent		
Adjointe	Madame	Valérie	TRIVERIO	présente		
Conseiller municipal	Monsieur	Claude	SAISON	présent		
Conseiller municipal	Monsieur	William	BOTINEAU	présent		
Conseillère municipale	Madame	Monique	MORTIER	présente		
Conseiller municipal	Monsieur	Marc	PASQUIER	présent		
Conseillère municipale	Madame	Annick	NEVEU		excusée	pouvoir à Valérie TRIVERIO
Conseiller municipal	Monsieur	Emmanuel	TRAPENAT	présent		
Conseillère municipale	Madame	Nathalie	GOURCI	présente		
Conseillère municipale	Madame	Sylvie	CHERON	présente		
Conseiller municipal	Monsieur	Stéphane	COURPOTIN	présent		
Conseillère municipale	Madame	Edwige	VEDIE	présente		

Le quorum étant atteint, Philippe RUHLMANN déclare la séance ouverte.

Claude LEPROVOST a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des taxes locales
- Adoption du budget primitif 2018 principal et annexes
- Projet acquisition bâtiment et parking avenue de l'Arcisse
- Vote des subventions 2018
- Demande de subvention Contrat Régional de Solidarité pour skate park
- Organisation rentrée scolaire 2018/2019
- Point sur étude de faisabilité d'une commune nouvelle
- Rapport CDC
- Rapport BASEL
- Rapport AQUAVAL
- Rapport PNR
- Rapport SIACOTEP
- Rapport SIE
- Questions diverses

TAUX DES TAXES LOCALES (délibération 1-11/04/2018)

Claude LEPROVOST présente le tableau des taux d'imposition des taxes locales, tel que présenté en Commission des Finances lors de la préparation des budgets 2018, à savoir sans augmentation des taux :

TAXE D'HABITATION : 17.89 %
TAXE FONCIERE BATI : 17.68 %

TAXE FONCIERE NON BATI : 38.79 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux 2018 tels qu'exposés ci-dessus.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 PRINCIPAL ET ANNEXES - VOTE DES SUBVENTIONS

✓ BUDGET ANNEXE CONSTRUCTION MARPA : Vote du Budget Primitif 2018

Claude LEPROVOST précise au Conseil Municipal que le reversement de la provision perçue en 2014 pour le sinistre de la MARPA a été provisionné sur le budget 2018 conformément au jugement rendu par la Cour d'Appel de Nantes, dans l'attente du jugement du Tribunal Administratif d'Orléans qui devrait intervenir dans les semaines qui viennent. Claude LEPROVOST précise que cette dépense impacte le budget de la commune puisqu'elle est financée par le budget de la Commune.

Outre les annuités d'emprunts couvertes par le loyer de la MARPA, des crédits ont été inscrits pour financer quelques travaux ou équipements.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 368 857.72 €, la section d'investissement à 419 085.80 € y compris les RAR.

✓ BUDGET LOTISSEMENTS DU PLATEAU DE LA FLAMANDIERE : Vote du Budget Primitif 2018

Ce budget concerne les travaux des lotissements du « Rocher », de « La Cour Jouvét » et de « La Joletterie ».

Claude LEPROVOST précise qu'en dépense seuls 2 800 € de travaux ont été inscrits, les gros travaux étant achevés pour le budget lotissements du Plateau de la Flamandière.

Pour les recettes, Claude LEPROVOST annonce que pour le :

- lotissement du Rocher, la signature pour la vente du dernier lot va intervenir dans les prochaines semaines,
- lotissement de la Joletterie sur 10 lots : 5 sont vendus et 1 est réservé, le n° 10,
- lotissement de la Cour Jouvét sur 18 lots : 5 sont vendus, 4 ont une option.

Claude LEPROVOST souligne que ce budget implique des écritures sur le budget de la Commune.

✓ BUDGET COMMUNAL : Vote du Budget Primitif 2018

Le budget de la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 817 475,77 €.

Claude LEPROVOST attire l'attention du Conseil Municipal sur le coût de fonctionnement de la balayeuse. La question de prendre un contrat d'entretien se pose face aux nombreuses pannes rencontrées.

La section d'investissement s'équilibre à 1 504 326,83 € en incluant les restes à réaliser 2017. Elle intègre les investissements suivants :

<u>Opérations</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Reports</u>	<u>BP 2018</u>
	Solde d'exécution de la section d'investissement n-1	- €	12 562,46 €
	Remboursement capital des emprunts	- €	108 100,00 €
	Dépôts et cautionnements	- €	800,00 €
	Remboursement prêt au Département	- €	1 430,00 €
	Ecritures dépenses fonctionnement lot. plateau Flamandière	- €	2 800,00 €
101	Travaux rue de la Corniche et rue du Belvédère	- €	72 100,00 €
105	Travaux rue du Val Roquet	- €	19 500,00 €
106	Travaux lotissement du Puits	- €	4 000,00 €
107	Travaux rue Cour Bissac, rue Flamandière et Cour Jouvét	- €	30 000,00 €
111	Mise aux normes électriques suite rapports DEKRA	2 829,00 €	200,00 €
113	Poteaux incendie	- €	8 400,00 €
114	Travaux Rue des Aubiers et rue de la Cloche	- €	5 300,00 €
115	Equipement Service Administratif	- €	10 200,00 €
116	Travaux chemin de la Pilardière	- €	4 500,00 €
117	Acquisition local + parking avenue de l'Arcisse	- €	250 000,00 €
120	Création future voie de contournement	- €	38 598,00 €
121	Sécurité incendie extincteurs, BAES,...	- €	2 500,00 €
22	Restaurant scolaire	- €	3 000,00 €
25	travaux Services techniques	- €	46 500,00 €
30	Travaux rue de l'Eglise et rue de la Vieille Cour	- €	1 700,00 €
31	Sécurisation et Télésurveillance	5 081,00 €	- €
32	Rue de la Marquisière et rue du Pré St Martin	- €	3 000,00 €
33	Aménagement cour école	- €	1 500,00 €
34	Urbanisation Cour Jouvét - Flamandière - Ruisseau	- €	347 805,37 €
35	Guirlandes de Noël	- €	3 000,00 €
36	Equipement des services techniques	- €	50 000,00 €
37	Aménagement des abords de la Cloche	- €	61 500,00 €
38	Travaux avenue de Paris	9 169,00 €	20 000,00 €
39	Travaux chemin des Lignes	- €	17 100,00 €
44	Travaux chemin de l'Espérance et chemin de la Maupinerie	- €	2 700,00 €
48	Equipement école	- €	2 500,00 €
49	Skate park	- €	150 000,00 €
52	Acquisition terrain pour réserve foncière	- €	6 520,00 €
53	Travaux Avenue des Prés	- €	11 100,00 €
62	Travaux église presbytère	425,00 €	13 000,00 €
67	Création site internet+Logo	- €	3 100,00 €
69	Agrandissement mairie	- €	1 200,00 €
70	Travaux écoles	5 429,00 €	20 000,00 €
71	Travaux La Flônerie La Haumardière	- €	4 200,00 €
73	Travaux rue de la Serine	- €	2 700,00 €
81	Espace Socioculturel	7 168,00 €	66 500,00 €
82	Défibrillateur	- €	700,00 €
83	Aménagement ancien cimetière	- €	2 970,00 €
84	Travaux rue Jean Moulin et rue Paul Eluard	- €	1 000,00 €
85	Rue Paul Albert Gau	- €	3 000,00 €
90	Travaux Avenue de l'Arcisse	11 276,00 €	29 000,00 €
93	Marquage routier au sol	- €	5 000,00 €
96	Plan de gestion différenciée des espaces verts	- €	8 664,00 €
97	Travaux rue du Rocher	- €	600,00 €
98	Travaux Chemin du Bout du Bois	- €	2 400,00 €
	<u>Total des dépenses d'investissement</u>	41 377,00 €	1 462 949,83 €

VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2018 : Commune, MARPA, LOTISSEMENTS (délibération 2-11/04/2018)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les budgets tels que présentés ci-dessous :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT					
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES			RECETTES		
			Restes à réaliser 2017	Décisions 2018	TOTAL	Restes à réaliser 2017	Décisions 2018	TOTAL
MARPA	368 857,72	368 857,72	407,00	418 678,80	419 085,80		419 085,80	419 085,80
LOTISSEMENTS du plateau de la Flamandiere	569 929,55	569 929,55		552 596,78	552 596,78		552 596,78	552 596,78
BUDGET PRINCIPAL	1 817 475,77	1 817 475,77	41 377,00	1 462 949,83	1 504 326,83	15 597,00	1 488 729,83	1 504 326,83
TOTAL	2 756 263,04	2 756 263,04	41 784,00	2 434 225,41	2 476 009,41	15 597,00	2 460 412,41	2 476 009,41

PROJET ACQUISITION BATIMENT ET PARKING AVENUE DE L'ARCISSE (délibération 3-11/04/2018)

Philippe RUHLMANN fait le point sur les négociations en cours pour l'acquisition du bâtiment et du parking avenue de l'Arcisse.

La dernière proposition des consorts Gustave s'élève à 210 000 €, les frais notariés étant partagés entre la Commune et les consorts Gustave.

Après débat, le Conseil Municipal décide à 8 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions :

- le principe d'acquérir le bâtiment et le parking adjacent ;
- de faire une proposition d'achat à 200 000 €, les frais notariés étant à la charge de la Commune.

SUBVENTIONS 2018 (délibération 4-11/04/2018)

Conformément à l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe RUHLMANN demande aux Conseillers Municipaux, membres d'associations subventionnées par la Commune de MARGON, de sortir de la salle.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances, après en avoir débattu décide d'attribuer les subventions suivantes :

	<u>Libellé Association</u>	<u>Crédits votés</u>
6574001	ADMR LA LOUPE	220 €
6574002	TELETHON	220 €
6574003	APAM	550 €
6574004	ASJ ASS ST JEAN	375 €
6574005	ASN FOOT-BALL	275 €
6574006	AMICALE MARGONNAISE	680 €
6574007	AMICALE PARENTS D' ELEVES	550 €
6574009	ASN HAND BALL	300 €
6574010	ASS DONNEURS DE SANG BENEVOLES	130 €
65740106	ADMR NOGENT/BEAUMONT	220 €
65740107	OXYGENE 28	220 €
6574011	ASS GYM VOLONTAIRE	550 €
6574014	COMITE DES FETES	550 €
6574015	COOPERATIVE SCOLAIRE	1 180 €
6574016	CROIX ROUGE FRANCAISE	220 €
6574017	CROQUEUR DE POMMES	550 €
6574019	CYCLO SPORT MARGONNAIS	650 €
6574023	JUDO-CLUB NOGENTAIS	350 €
6574024	ASS LA LIGUE CONTRE LE CANCER	220 €
6574027	L' ALLIANCE NOGENTAISE	350 €
6574028	L' ECHO DE L' ARCISSE	550 €
6574029	LES SENTIERS DU PERCHE	550 €
6574031	NOGENT BASKET CLUB	275 €
6574033	RUGBY CLUB PERCHERON	275 €
6574034	ST UNCAFN	550 €
6574035	TENNIS CLUB NOGENTAIS	200 €
6574040	AMICALE PARENTS D' ELEVES MAE/ASSURANCES	300 €
6574042	COMICE AGRICOLE DU PERCHE ET DUNOIS	500 €
6574044	PERCHEVAL	400 €
6574045	ASS DES PARALYSES DE FRANCE	220 €
6574050	FED PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	100 €
6574052	ASN BOULES LYONNAISES	120 €
6574054	ASS LA TERRE QUI CHANTE	125 €
6574055	ASS LA BANDA	550 €
6574067	Frétigny Perche Escalade	100 €
6574068	Badminton Club Nogentais	200 €
6574069	AAPPMA Société de Perche	425 €
6574073	Banda la TCHITCHAAA	4 000 €
6574082	Les archers du Perche	100 €
6574090	MAP	200 €
6574091	Banque Alimentaire	220 €
6574095	Perche Stallions Danse Country	550 €
6574098	Muay Thai Club	125 €
6574099	Festiv'halle-Margon	1 200 €
6574105	MARGON ROLLERS SPORT 28	550 €
	<u>Total subventions votées</u>	<u>20 745 €</u>

Claude LEPROVOST rappelle que les critères retenus pour le financement des associations sportives et culturelles Nogentaises qui accueillent de jeunes Margonnais sont :

- Toute association conduisant des actions de formation et perfectionnement et accueillant au moins 1 Margonnais de moins de 25 ans dans ses structures,
- 75 € de subvention par association si – 100 adhérents, 150 € si association de + 100 adhérents + 25 € par jeune de moins de 25 ans.

DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE POUR SKATE PARK
(délibération 5-11/04/2018)

Philippe RUHLMANN informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, la Région, via le PETR propose de soutenir des projets.

Philippe RUHLMANN propose de présenter dans ce cadre le projet de skate park.

Le coût prévisionnel s'élève à : 148 425 € HT, le taux de subvention attribué pour ce type de projet est de 30 %.

Après présentation de ce projet, le Conseil Municipal décide :

- S'adopter le projet de réalisation du skate park ;
- D'autoriser Philippe RUHLMANN ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional au titre du Contrat Régional de Solidarité ;
- Que le plan de financement s'établit comme suit :

DETR	14,16%	21 020,00 €
CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE	30,00%	44 527,50 €
DEPARTEMENT - FDI <i>plafonné à 30% de 100 000 €</i>	20,21%	30 000,00 €
CAF	2,02%	3 000,00 €
Total financements sollicités	66,40%	98 547,50 €
AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE	33,60%	49 877,50 €
Montant total du projet	100,00%	148 425,00 €

ORGANISATION RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

Philippe RUHLMANN donne lecture d'un courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie émettant un avis favorable au changement d'horaires pour la rentrée du 3 septembre 2018, à savoir :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 15.

Il est signalé que cette nouvelle organisation mettra fin au bénéfice du soutien financier accordé précédemment pour la mise en place des activités périscolaires.

Philippe RUHLMANN signale également que l'Inspectrice de circonscription émet un avis favorable à l'accueil des 3 enfants de CM2 de Coudreceau à l'école de Margon. Philippe RUHLMANN précise que l'inspectrice a attiré son attention sur le fait que, s'il y a une fratrie, elle ne pourrait pas s'opposer au rapprochement des frères et sœurs sur l'école de Margon.

POINT SUR ETUDE DE FAISABILITE D'UNE COMMUNE NOUVELLE

Philippe RUHLMANN annonce que les Communes de Coudreceau et de Brunelles se sont prononcées favorablement à l'étude de faisabilité pour la création d'une Commune nouvelle ; la décision de la Commune de Champrond en Perchet n'est pas connue à ce jour.

La prochaine réunion des 4 communes est fixée au 18 avril prochain en Mairie de Brunelles.

Philippe RUHLMANN précise qu'il s'est entretenu de ce projet avec M. HUWARD - Maire de Nogent le Rotrou.

RAPPORT CDC

Dominique FRANCHET fait le point sur le nombre de patriciens ayant intégrés la Maison de santé : 15 à ce jour.

RAPPORT BASEL

La prochaine réunion est fixée au jeudi 12 avril 2018.

RAPPORT AQUAVAL

Marc PASQUIER signale que le renouvellement de la Délégation de Service Public est en cours, le résultat de la consultation sera connu fin mai. La réunion pour le vote du budget est fixée au 12 avril mais même si la charge des emprunts commence à diminuer, des travaux de rénovation sont à prévoir compte tenu du vieillissement très rapide de telles installations. Il ne faut pas s'attendre à une baisse de participation des communes.

RAPPORT PNR

Marc PASQUIER informe qu'il n'y a pas eu de nouvelle réunion depuis le dernier Conseil Municipal.

RAPPORT SIACOTEP

Philippe RUHLMANN fait part d'une augmentation de la part communale de la surtaxe qui passera de 0.9062 € à 1 €. En effet, il apparaît que la baisse du volume des eaux traitées, consécutive à la baisse de consommation d'eau, jumelée à la hausse des charges de fonctionnement du SIACOTEP ne permettraient pas, sans cette augmentation, de donner une capacité d'investissement à ce Syndicat qui regroupe les communes de Nogent-le-Rotrou, Margon, Champrond en Perchet et St Jean Pierre Fixte.

L'effet de cette hausse ne sera perceptible que sur l'exercice comptable 2019, aussi certains investissements ont dû être reportés.

RAPPORT SIE

Marc PASQUIER annonce que le SIE s'est vu contraint pour cette année à emprunter pour faire face à ses dépenses d'investissement en raison des dépenses engagées pour régler le problème de CVM (canalisation PVC avant 1970). Une dizaine de kilomètres de tuyaux a déjà été changée.

Une augmentation de la location du compteur d'eau a été décidée qui passe de 43 € à 45 € ainsi qu'une hausse du prix du m³ d'eau qui évolue de 0.85€ à 0.87 €.

QUESTIONS DIVERSES

- CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) (délibération 6-11/04/2018)

Philippe RUHLMANN expose qu'en l'état actuel la CLECT est adossée sur le Comité des Maires de la CdC du Perche mais qu'il convient de revenir sur cette composition, les membres de cette Commission devant être désignés par les Conseil Municipaux.

Par délibération du 15 mars dernier le Conseil Communautaire a fixé le nombre de représentant comme suit :

- 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour les communes de Nogent-le-Rotrou, Margon et Authon-du-Perche
- 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour les autres Communes de la CdC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a désigné les représentants suivants :

- Titulaires : Philippe RUHLMANN et Claude LEPROVOST ;
- Suppléants : Edwige VEDIE et Marc PASQUIER.

- Installation V&B

Philippe RUHLMANN fait part au Conseil Municipal de l'installation rue Paul Eluard d'une enseigne V&B.

- M.A.M.

Philippe RUHLMANN relate sa rencontre des personnes souhaitant créer une Maison d'Assistantes Maternelles (M.A.M.) à Margon pour 4 assistantes maternelles, permettant d'accueillir 16 enfants.

Philippe RUHLMANN soumet l'idée que le lot restant disponible à la construction sur le terrain de l'avenue de l'Arcisse, soit affecté à ce projet. La construction pourrait être portée par la Commune et mise à disposition des assistantes maternelles moyennant un loyer.

Le Conseil Municipal accueille favorablement ce projet, qui sera revu lors d'un prochain Conseil Municipal quand les coûts, les financements, les normes, etc... seront connus.

- CONVENTION AVEC LE CBE - Mise à disposition d'un salarié (délibération 7-11/04/2018)

Philippe RUHLMANN rappelle au Conseil Municipal que le Comité de Bassin d'Emploi du Perche Nogentais (CBE) porte une association intermédiaire dont le rôle est d'accueillir des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et de favoriser leur insertion en leur proposant des missions de travail ainsi qu'un accompagnement socioprofessionnel individualisé.

Dans ce cadre, le CBE met à disposition auprès de particuliers, d'entreprises, d'associations, ou de collectivités locales des salariés pour des besoins temporaires et occasionnels. Les salariés ont ainsi accès à des missions ponctuelles ou régulières, pour réaliser des travaux d'entretien (extérieur, intérieur), de bricolage, de manutention, la surveillance de locaux ou de personnes... Le personnel mis à disposition bénéficie d'un accompagnement socio-professionnel par le CBE. Le montant de la rémunération perçu par le salarié est équivalent à celui d'un salarié exécutant les mêmes tâches dans la Collectivité.

Philippe RUHLMANN propose au Conseil Municipal, pour le remplacement momentané d'un agent en congé de maladie ordinaire, pour un accroissement temporaire d'activité ou un besoin occasionnel ou saisonnier, une vacance temporaire d'emploi qui ne peut être immédiatement pourvu, de l'autoriser à signer une convention avec le CBE pour la mise à disposition de personnel pour réaliser des travaux d'entretien des espaces verts, des bâtiments ou de la voirie, de travaux de manutention, de ménage ou d'aide au restaurant scolaire, etc...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte la proposition ci-dessus,
- donne tous pouvoirs à Philippe RUHLMANN – Maire ou Valérie TRIVERIO – adjointe déléguée au Personnel pour la signature des contrats à intervenir entre le Comité de Bassin d'Emploi du Perche Nogentais pour la mise à disposition de salariés.
-

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixé au mardi 15 mai 2018 à 18 heures

La séance est levée à 23 heures

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2018 :

1. TAUX DES TAXES LOCALES (délibération 1-11/04/2018)
2. VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2018 : Commune, MARPA, LOTISSEMENTS (délibération 2-11/04/2018)

3. PROJET ACQUISITION BATIMENT ET PARKING AVENUE DE L'ARCISSE (*délibération 3-11/04/2018*)
4. SUBVENTIONS 2018 (*délibération 4-11/04/2018*)
5. DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE POUR SKATE PARK (*délibération 5-11/04/2018*)
6. CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) (*délibération 6-11/04/2018*)
7. CONVENTION AVEC LE CBE - Mise à disposition d'un salarié (*délibération 7-11/04/2018*)

Monsieur	RUHLMANN	Philippe	
Monsieur	FRANCHET	Dominique	
Madame	ROUAULT	Bénédicte	
Monsieur	LEPROVOST	Claude	
Madame	TRIVERIO	Valérie	
Monsieur	SAISON	Claude	
Monsieur	BOTINEAU	William	
Madame	MORTIER	Monique	
Monsieur	PASQUIER	Marc	
Madame	NEVEU	Annick	
Monsieur	TRAPENAT	Emmanuel	
Madame	GOURCI	Nathalie	
Madame	CHERON	Sylvie	
Monsieur	COURPOTIN	Stéphane	
Madame	VEDIE	Edwige	